

12 M d'€ de manque à gagner pour le Burundi depuis son adhésion à la CEA

PANA, 22 février 2011 Bujumbura, Burundi - L'adhésion du Burundi à la Communauté est-africaine (CEA) de libre échange en 2007 lui a déjà fait perdre des rentrées fiscales de l'ordre de 12 millions d'euros, a déclaré le secrétaire général du Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), Sindiso Ngwenya, en visite depuis lundi à Bujumbura, la capitale du pays. La CEA est un vaste ensemble qui œuvre à la promotion de l'intégration régionale à travers le développement du commerce et de l'investissement, rappelle-t-on.

Selon M. Ngwenya, le COMESA a déjà bloqué une première tranche de 4,4 millions d'euros et doit encore verser un acompte de 8 millions d'euros dans les prochains jours pour compenser les pertes fiscales induites par l'adhésion du Burundi à la CEA. La contribution du COMESA devrait permettre à l'Etat burundais de faire des économies et financer des programmes sociaux dans les secteurs de l'éducation et de la santé, a indiqué le secrétaire général du COMESA. Au plan socio-économique, le Burundi est considéré comme étant le maillon le plus faible de la Communauté est-africaine de libre échange. Le tissu industriel national reste embryonnaire, ce qui favorise l'entrée libre de la presque totalité des biens importés. Les pays du COMESA sont le Burundi, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, l'Union des Comores, la Zambie et le Zimbabwe.